LE GAL Clotaire

22 ans

Né le 31 mai 1938 à Nogent-le-Sec
Domicilié à Nogent-le-Sec
Marié, un enfant

Médaille militaire à titre posthume
Croix de la Valeur militaire avec palme
Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec agrafe « Algérie »

Mort pour la France **1960**

Du 11 février au 14 février 1958, Clotaire Le Gal participe aux opérations de sélection du service militaire. Appelé à l'activité le 2 juillet, il est affecté au centre d'instruction de l'arme blindée cavalerie pour le 2e groupe saharien motorisé. Dès le 4 juillet, il embarque à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales). Le lendemain, il débarque à Alger. Le 1er janvier 1959, il est muté au 6e régiment de spahis. Le 16 octobre, il rejoint le **8e régiment de spahis[1].**

Le 5 mai 1960, la section de Clotaire Le Gal composée d'un sous-officier et de cinq autres spahis est chargée de la surveillance d'un barrage de la région de Souk-Ahras. Camouflé, le guetteur aperçoit une colonne de quarante hommes. Persuadés d'avoir affaire à un élément ami, les spahis Le Gal et Castera sont envoyés en éclaireurs. Arrivés à hauteur des premiers soldats, ils s'aperçoivent de la méprise et sont enlevés. Leurs corps n'ont jamais été retrouvés[2].
Par jugement déclaratif du tribunal de Guelma, Clotaire Le Gal est déclaré décédé le 11 août 1961 à Ouled-Driss.

Inscrit sur le monument aux morts de Nogent-le-Sec.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Combattant solide et courageux. Infatigable et toujours volontaire. A participé à de nombreuses opérations soit en 1959 avec le 6e régiment de spahis dans la région de Negrine, soit en 1960 avec le 8 régiment de spahis à l'est du barrage avant nord.
S'est trouvé le 5 mai 1960 en embuscade avec le groupe dans la région de Ksar-el-Adech (10 km nord-est de Souk-Ahras) et a engagé un combat violent avec une forte bande rebelle. S'est battu farouchement avec l'adversaire. Au cours de l'action a été fait prisonnier. Par son sacrifice a joué un rôle capital dans l'échec d'une importante tentative de franchissement[3]. »

[1] SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 58-270-02244.
[2] *Idem,* compte-rendu du lieutenant-colonel Keller, commandant le 8e régiment de spahis concernant l'accrochage survenu le 5 mai 1960, 10 mai 1960.
[3] *Idem,* décret du 27 décembre 1960 publié au JO le 1er janvier 1961.